

- Inscrivez l'année d'imposition visée dans les cases ci-dessus.
- Utilisez cette annexe pour calculer les gains en capital sur les dons à des donataires reconnus, autres que des fondations privées, pour les immobilisations suivantes : des actions, des titres de créances et des actions cotées à une bourse visée par règlement; des actions d'une société de fonds commun de placement; des unités d'une fiducie de fonds commun de placement; des participations dans une fiducie créée à l'égard du fonds réservé; des titres de créances visés par règlement; des fonds de terre écosensibles (y compris l'utilisation, la jouissance et la convention d'un fonds de terre, ou d'une servitude réelle dans le cas de fonds de terre situés au Québec).
- Vous trouverez la liste des bourses visées par règlement à l'annexe du bulletin d'interprétation IT-320, *Placements admissibles – Fiducie régie par un régime d'épargne-retraite, par un régime enregistré d'épargne-études ou par un fonds enregistré de revenu de retraite.*

- Si la fiducie a exercé un choix de demander une réduction pour gains en capital en remplissant le formulaire 94-115, indiquez la déduction des gains en capital pour toutes actions ou unités d'une entité intermédiaire que la fiducie a données (par exemple, des unités ou des actions d'une fiducie de fonds commun de placement) à la ligne 4 ci-dessous, et non à la ligne 13 de l'annexe 1, *Dispositions d'immobilisations.*
- Pour connaître la définition de « **donataire reconnu** » et « **entité intermédiaire** » et pour savoir comment calculer la réduction à la ligne 4, consultez le guide intitulé *Gains en capital.*
- Pour les dons fait après le 20 décembre 2002, si la fiducie a reçu, ou a le droit de recevoir, un avantage par conséquence du don, seulement une partie du gain en capital est assujéti au taux d'inclusion de 25 %. Le montant qui reste est assujéti au taux d'inclusion de 50 %. Pour connaître la définition de « **montant admissible** » et « **avantage** », consultez le guide intitulé *T3 – Guide des fiducies.*
- **Joignez un exemplaire rempli de cette annexe à la déclaration de la fiducie.** Joignez tous les reçus à la déclaration.

Unités de fonds commun de placement et autres actions		1	2	3	4	5	6	7	8
Nbre d'actions	Nom du fonds ou de la société et catégorie d'actions	Année de l'acquisition	Produit de disposition	Prix de base rajusté	Dépenses effectuées relatives aux dispositions	Gain (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)	Montant admissible du don	Gain assujéti au taux d'inclusion de 25 % (colonne 5 x colonne 6 divisé par colonne 2)	Gain assujéti au taux d'inclusion de 50 % (colonne 5 moins colonne 7)
			+					+	+
			+					+	+
			+					+	+
Total		1511 •	=				Total	1512 •	=

1 (Lisez la remarque 1)

Obligations, débetures, billets à ordre et autres biens semblables, y compris les fonds de terre écosensibles				1	2	3	4	5	6	7	8
Valeur nominale	Date d'échéance			Année de l'acquisition	Produit de disposition	Prix de base rajusté	Dépenses effectuées relatives aux dispositions	Gain (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)	Montant admissible du don	Gain assujéti au taux d'inclusion de 25 % (colonne 5 x colonne 6 divisé par colonne 2)	Gain assujéti au taux d'inclusion de 50 % (colonne 5 moins colonne 7)
	Année	Mois	Jour								
					+					+	+
					+					+	+
Adresse ou désignation officielle du fonds de terre											
					+					+	+
Total				1521 •	=				Total	1522 •	=

2 (Lisez la remarque 2)

Additionnez les totaux des lignes 1512 et 1522 de la colonne 7	=		3
Réduction des gains en capital relative aux entités intermédiaires (s'applique aux entités comprises à la ligne 1)	1630 •	-	4
Total partiel (ligne 3 moins ligne 4)	=		5
Ligne 5 multipliée par 1/2	x	1/2	
Gains en capital rajustés résultant des dons de certaines immobilisations. Inscrivez ce montant à la ligne 17 de l'annexe 1.	=		6

Remarque 1 : Incluez le montant de la ligne 1 de la colonne 8 dans le total de la ligne 3 de l'annexe 1.
Remarque 2 : Incluez le montant de la ligne 2 de la colonne 8 dans le total de la ligne 4 de l'annexe 1.